Document generated on 07/13/2025 7:43 a.m.

Relations industrielles
Industrial Relations

Socialisation et personne humaine — Semaine sociale de Grenoble

Volume 15, Number 3, July 1960

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1021966ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1021966ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)
1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this document

(1960). Socialisation et personne humaine — Semaine sociale de Grenoble. *Relations industrielles / Industrial Relations*, *15*(3), 377–384. https://doi.org/10.7202/1021966ar

Article abstract

Les Semaines sociales de France tenaient à Grenoble, du 12 au 17 juillet, leurs assises annuelles. Le thème choisi était SOCIALISATION ET PERSONNE HUMAINE. A cette occasion, le pape Jean XXIII, par l'entremise de la Secrétarie d'Etat, a fait parvenir au président et aux semainiers un message dans lequel sont exposés les principes de la doctrine sociale catholique sur ce sujet. Nous en reproduisons ici l'essentiel, de même qu'une partie des conclusions de la semaine.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1960

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

RECOMMENDATION ON WAGES

Financial adjustment for the period from May 1, 1959 to April 30. 1960: 5 cents per hour. — For the period May 1, 1960 to April 30, 1961: 9 cents per hour. — For the period May 1, 1961 to April 30, 1962: 9 cents per hour. — For the period May 1, 1962 to April 30, 1963: 9 cents per hour. — The actual allocation of the annual increases as between classifications we leave to the parties to determine.

INFORMATIONS

Socialisation et personne humaine

Les Semaines sociales de France tenaient à Grenoble, du 12 au 17 juillet, leurs assises annuelles. Le thème choisi était SOCIALISATION ET PERSONNE HUMAINE. A cette occasion, le pape Jean XXIII, par l'entremise de la Secrétarie d'Etat, a fait parvenir au président et aux semainiers un message dans lequel sont exposés les principes de la doctrine sociale catholique sur ce sujet. Nous en reproduisons ici l'essentiel, de même qu'une partie des conclusions de la semaine.

MESSAGE DU PAPE

Vous allez traiter un sujet qui rentre dans le cadre d'une des préoccupations fondamentales des Semaines Sociales.

Déjà en 1937 elles considéraient « la personne humaine en péril », et dès la fin du second conflit mondial (1945) elles mettaient à l'étude « les transformations sociales et la libération de la personne ». Le rapprochement de ces titres montre que vous savez, quand l'opportunité s'en fait sentir, faire porter votre étude sur des problèmes analogues lorsqu'ils se présentent sous un jour nouveau.

Votre volonté d'assurer en toutes circonstances la dignité et le bien de la personne, et de concevoir les structures sociales en fonction d'elle, fait très heureusement écho à l'enseignement du Souverain Pontife Lui-même. « Les troubles qui ébranlent la paix intérieure des Nations, disait-Il dans Son dernier message de Noël, tirent principalement leur origine de ce que l'homme a été traité presque exclusivement comme un instrument, comme une marchandise, comme un pauvre rouage dans une grande machine, comme une simple unité de production. C'est seulement lorsqu'on prendra comme base d'appréciation de l'homme et de son activité sa dignité de personne, que l'on pourra apaiser les conflits sociaux et les divergences, souvent profondes, qui règnent, par exemple, entre les employeurs et les travailleurs ». (A.A.S. LII, 1960, p. 28.)

Ce principe de base s'adapte aux conditions changeantes de la société. Lorsqu'en 1937, comme on vient de le rappeler, la Semaine Sociale de Clermont-Ferrand estimait « la personne humaine en péril », la menace venait des régimes totalitaires et plus encore de leur philosophie erronée. L'Etat, le Parti, la Race ou le Peuple symbolisé par son chef, en arrivaient à s'attribuer des prérogatives qui n'appartiennent qu'à Dieu. En 1945, les perspectives étaient différentes: les ruines accumulées par la guerre obligeaient aux reconstructions plus urgentes et semblaient rejeter vers une échéance plus lointaine les menaces éventuelles de nouvelles tyrannies. On cherchait dans des structures transformées les possibilités de développement nouveaux, et ces « transformations sociales » semblaient promettre une « libération de la personne ». En abordant ce thème, la Semaine Sociale de Toulouse était donc bien dans la ligne de vos traditions.

Les changements survenus depuis marquent une évolution dans le sens d'une socialisation toujours plus universelle et plus profonde. Non seulement les structures économiques et politiques, mais tout un réseau de coutumes, de manières de vivre, d'institutions spontanées ou légales, enveloppent l'individu, le soutiennent et le guident.

Les avantages que comporte cet état de choses, tant dans l'ordre économique et social que dans le domaine culturel sont indéniables: outre qu'il développe le sens de la collaboration et de la solidarité, il permet de donner une satisfaction concrète à des besoins sociaux de première importance: par ex. le besoin de logement, de cures sanitaires, de sécurité sociale; le besoin d'instruction, de travail, de loisirs.

Mais en contre-partie, la socialisation amplifie démesurément l'appareil bureaucratique, rend toujours plus minutieuse la réglementation juridique des rapports humains dans tous les secteurs de la vie en société et utilise des méthodes qui comportent un risque grave de ce que l'on caractérise aujourd'hui d'un mot: la « deshumanisation ». L'homme moderne voit se restreindre à l'excès, en bien des cas, la sphère dans laquelle il peut penser par lui-même, agir de sa propre initiative, exercer ses responsabilités, affirmer et enrichir sa personnalité.

S'ensuit-il que le processus de socialisation soit impossible à maîtriser et que, prenant toujours plus d'ampleur et de profondeur, il réduira fatalement un jour les hommes au rôle d'automates? Assurément non. Car la socialisation n'est pas le produit de forces de la nature agissant suivant un déterminisme impossible à modifier. Elle est l'oeuvre de l'homme, d'un être libre, conscient et responsable de ses actes. On doit donc pouvoir tirer parti, d'une part, des avantages qu'elle apporte, mais savoir d'autre part défendre la personne des graves menaces que son développement excessif et désordonné ferait peser sur elle.

Un principe important et bien familier aux habitués des Semaines Sociales, c'est celui qui assigne à l'Etat, en ce domaine, une fonction qu'on est convenu d'appeler « supplétive » ou « subsidiaire ». Pie XI, dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno,* l'énonçait en ces termes:

« De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter par leur seule

initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire ni de les absorber ». (A.A.S. XXIII, 1931, p. 203).

On voit le rôle que peuvent être appelés à jouer dans cette perspective, en vue de sauvegarder la juste autonomie de la personne et de la famille, les « corps intermédiaires », comme on les appelle souvent, c'est-à-dire ces formes d'associations libres et spontanées, bien ordonnées et bien orientées, si souvent recommandées par les Souverains Pontifes et si constamment préconisées également par les Semaines Sociales. En prenant à leur charge les tâches trop lourdes ou trop complexes que ne peuvent affronter à elles seules la personne ou la famille, ces groupements libèrent des disponibilités nouvelles, individuelles ou collectives.

Mais c'est à condition que chacune de ces institutions demeure dans sa compétence propre, qu'elle soit offerte et non imposée au libre choix des hommes. En aucun cas elles ne devront se considérer comme un but et faire de leurs membres un instrument de leur activité. Parlant du syndicat — qu'on peut assimiler aux « corps intermédiaires » — Pie XI prononçait cette sage mise en garde: « Si le syndicat comme tel, disait-il, par suite de l'évolution politique et économique, en venait un jour à s'attribuer une sorte de patronat ou de droit, en vertu duquel il disposerait librement du travailleur (...) l'idée même de syndicat, qui est union à des fins d'entr'aide et de défense, en serait altérée et détruite ». (A.A.S., XXXVII, 1945, p. 70).

Ces remarques valent pour toutes formes de domination collective usurpée. Elles valent aussi dans le domaine de la pensée. Les moyens d'instruire le public, de le conseiller, de le guider, ont fait de considérables progrès, et c'est pour l'homme, sans nul doute, une acquisition inappréciable de pouvoir s'instruire, de savoir où s'informer et d'être à même de se former une opinion justifiée. Votre session de Nancy consacrée aux « Techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine » le relevait déjà à juste titre en 1955. Mais ce serait un abus manifeste que cette même information, écrite, auditive ou visuelle, devienne ce qu'on appelle aujourd'hui une « action psychologique » ayant pour objet d'imposer aux foules des jugements tout faits. Alors en effet le « peuple » serait devenu « masse », selon la distinction mise en si vive lumière par Pie XII dans son message de Noël 1944. « Le peuple, précisait le regretté Pontife, vit de la plénitude de vie des hommes qui le composent, dont chacun, à sa place et à la manière qui lui est propre, est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions. La masse, au contraire, attend l'impulsion du dehors, jouet facile aux mains de quiconque en exploite les instincts et les impressions, prompte à suivre tour à tour aujourd'hui ce drapeau et demain cet autre ». (A.A.S. XXXVII, 1945, p. 13).

Ces désordres sont, hélas! trop souvent facilités du fait que la personne abandonne par inertie une partie de sa prérogative essentielle, qui est de juger librement, après s'être informée loyalement; et cette abdication de soi-même est,

en même temps qu'une faute envers la société, un des plus grands périls de notre temps.

Votre prochaine session rendra donc d'éminents services à ses auditeurs en les conviant à réfléchir en chrétiens sur les multiples aspects du phénomène de la socialisation. Qu'ils mesurent devant Dieu la valeur de ces institutions qui leur sont offertes, de ces pressions qu'ils acceptent ou qu'ils subissent. Certes, on l'a dit plus haut, elles facilitent l'existence, car elles réduisent l'effort individuel et accroissent le bien-être collectif; mais pour un chrétien, l'humanisme dont elles sont porteuses ne saurait suffire; il sait que, selon le mot de Saint Paul, l'homme régénéré par la grâce doit « user du monde comme n'en usant pas » (cf. 1 Cor. 7, 31), et qu'il retrouve sa véritable liberté dans la mesure où il prend conscience de la sublime dignité dont il est revêtu comme homme et comme chrétien. C'est alors seulement qu'il sait prendre la responsabilité de son âme, de sa pensée et de son action, juger les facilités et les opinions qui lui sont présentées par la vie collective en les rapportant à l'Unique nécessaire, en fonction duquel toutes choses reçoivent leur véritable valeur. En pleine connaissance de cause, mû par son zèle apostolique, il prend alors envers ces communautés qui l'entourent un engagement personnel, fruit d'un choix libre et justifié, résultat d'une réflexion appronfondie sur lui-même, sur sa destinée et sur celle du monde: et c'est là pour lui — il faut l'affirmer sans crainte — une façon très utile et très actuelle de témoigner aux yeux des hommes de l'idéal chrétien qui l'anime.

CONCLUSIONS DE LA SEMAINE

La Semaine Sociale constate le fait de la socialisation, c'est-à-dire le mouvement économique, social, politique et culturel par lequel, depuis la Révolution industrielle et la Révolution agricole, avec le progrès des moyens de transport et de communication, tout homme tend à devenir le siège de relations sociales, toujours croissantes en nombre et en étendue, sinon en intensité.

Le fait de la socialisation n'a que des rapports indirects avec la pensée et l'action des socialismes. Ceux-ci ont répondu, pour une part, à des idéologies et des besoins issus de la socialisation et ils ont contribué à l'accroître. Mais, faute d'une authentique conception de l'homme et de sa destinée spirituelle, ils s'efforcent en vain de réconcilier les exigences, parfois divergentes, de la socialisation et de la personnalisation, condition essentielle pour que l'homme conserve la maîtrise du mouvement de socialisation.

La socialisation porte en effet des conséquences sur la situation et le statut de la personne humaine, conséquences qui peuvent être néfastes ou heureuses.

Parmi les conséquences néfastes, on peut citer l'asservissement et l'avilissement de la personne, attaquée de l'extérieur et minée de l'intérieur. Cet asservissement atteint son maximum dans les régimes totalitaires, perpétuelles tentations d'un monde socialisé. Mais il sévit également dans les régimes non totalitaires, même dans ceux qui se disent libéraux. Certaines méthodes d'investigation ou de répression, certains procédés d'action psychologique, publicité ou propagande, constituent d'inquiétants exemples d'atteintes directes à la liberté et à la dignité de

la personne. Moins directement, mais aussi efficacement, des pratiques universellement répandues, un excès d'administration, une déformation de l'esprit technique poussé jusqu'à la technocratie, la complexité des institutions, les dimensions et le caractère obstrait des groupes, rendent très difficile la participation active de la personne à la vie commune, lui donnant une impression de non-appartenance, qui peut aboutir à un sentiment de solitude, voire à un déséquilibre psychologique.

Dans un monde socialisé, la personne a d'autant plus de peine à se défendre qu'elle apparaît souvent comme affaiblie à l'intérieur d'elle-même. Le phénomène des masses, le passage des solidarités organiques à la solidarité mécanique, une fausse objectivité de l'information entraînent des conformismes massifs, une certaine discontinuité des consciences et rendent les émotions superficielles et artificielles.

Enfin, le rythme accéléré qui emporte les réalités économiques, sociologiques et psychologiques provoque un décalage entre ces réalités et des institutions inadaptées — décalage dangereux, qui a pour effets des crises, des révoltes et des révolutions.

Mais la socialisation porte aussi beaucoup de conséquences heureuses pour la personne, qui y trouve des possibilités nouvelles et parfois inouïes de développement à la seule condition de savoir et de vouloir les saisir. Ainsi des résultats obtenus par les techniques et la volonté de rationalisation lorsqu'elles accroissent le bien-être et la sécurité, lorsqu'elles multiplient la puissance de l'homme et allègent son travail, contribuant à une déprolétarisation et à l'atténuation des oppositions de classes. Ainsi encore des possibilités de culture offertes par la prolongation de la scolarité et les moyens de diffusion de la pensée: presse, radio, cinéma, télévision. La complexité même de la vie sociale et le nombre des groupes auxquels l'homme se rattache, ouvrent un champ plus large aux libertés personnelles. Et par d'innombrables découvertes l'horizon de la personne s'élargit — en même temps que ses responsabilités — aux dimensions du monde et de l'histoire.

* * *

Ces faits nouveaux appellent non seulement des analyses scientifiques, mais une rénovation de la pensée doctrinale, philosophique et théologique, à laquelle les Semaines Sociales sont fières d'avoir contribué dès leurs origines, en particulier par les Semaines de Clermont-Ferrand (1937) et de Toulouse (1945).

Les doctrines et les mouvements « personnalistes » ont rendu à notre temps de grands services intellectuels. Mais s'attarder à certaines de leurs expressions momentanées serait contraire à leur esprit même, car le personnalisme n'a de sens que s'il demeure ouvert, sujet à revision et correction. Des formules qui ont eu leur utilité à tel ou tel moment pour éclairer la pensée et la faire progresser deviendraient mécaniques si l'on prétendait s'y arrêter. Ce serait, par ailleurs, une trahison du personnalisme que de le dévier jusqu'à en faire une variété neuve de l'individualisme libéral.

Socialisation et personnalisation ne s'opposent que si l'on en fait des notions purement abstraites, ou quand elles s'opposent dans la réalité, c'est le fait des erreurs ou des faiblesses humaines. Ontologiquement, socialisation et personnalisation s'appellent et se complètent, dans la mesure ou la société se compose de personnes et ou la personne est un être social. L'individualisme, qui émiette la société et ferme la personne sur elle-même, est une erreur, même lorsqu'il se réclame de la liberté personnelle; le collectivisme, qui dissout la personne dans la société, est une erreur, même s'il se réclame de la justice sociale. L'idéal est que, dans la personne, se rencontrent le maximum de personnalisation, par le développement de la personnalité, et le maximum de socialisation, par l'appartenance et la participation des personnes aux groupes.

De ce point de vue, la théologie nous apporte d'inappréciables lumières, soit par l'idée du peuple de Dieu réalisant le plan divin, que nous propose l'Ancien Testament, soit par la considération de la Sainte Trinité, un seul Dieu en trois Personnes, et celle du Corps mystique, où les personnes sont à la fois entièrement distinctes et totalement fondues, auxquelles nous invite le Nouveau Testament. La personne apparaît, sous cette clarté, comme un centre de communion et la communauté des personnes comme destinée à dominer, par l'esprit, un collectif des choses, toujours ambivalent.

* * *

Pour que l'homme puisse profiter au maximum des possibilités mises à sa disposition par les techniques modernes et pour qu'il maîtrise la socialisation, il importe qu'il soit vraiment personne, raisonnable et libre.

C'est, pour une part, affaire d'éducation, donnée par la famille, l'école, les mouvements de jeunesse, les organismes d'éducation des adultes. Cela nécessite également une utilisation judicieuse des moyens de diffusion.

Mais l'éducation des personnes serait vaine et d'ailleurs impossible, si l'homme ne trouvait des groupes disposés à le recevoir, des structures ouvertes et accueillantes, qui l'entourent et l'aident, qui le protègent et le disciplinent, qui lui donnent le sentiment d'une appartenance et la possibilité d'une participation active, supposant initiative et responsabilité.

Celà implique que soit respectée la distinction entre le public, sur lequel l'Etat a droit de regard, et le privé, qu'il s'agisse d'un privé personnel, familial ou social, où la personne trouve un refuge pour sa liberté en même temps que l'intimité nécessaire à son infériorité.

Les divers corps intermédiaires entre la personne et l'Etat garantissent précisément l'existence du « privé social » ou, par le domaine semi-public, aménagent les rapports entre le public et le privé. La Semaine Sociale a déjà maintes fois rappelé la nécessité de ces corps intermédiaires, notamment à Rennes. Elle affirme, une fois de plus, le principe de subsidarité par lequel l'Etat, pour se maintenir dans sa fonction, ne doit rien faire qui puisse être fait par d'autres

organismes, de moindres dimensions. Mais elle affirme, avec la même force, que les corps intermédiaires, sous peine de manquer à leur rôle fondamental, ne doivent jamais se transformer en simples groupes d'intérêts ou de pression et doivent laisser à l'Etat la liberté indispensable pour qu'il remplisse sa mission de promoteur du bien commun.

Parmi les corps intermédiaires, les communautés locales, notamment les communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, tiennent une place importante, car elles touchent, d'un côté à la famille et, de l'autre, à l'Etat. Mais les conditions pratiques et légales dans lesquelles elles se trouvent actuellement ne leur permettent guère d'assurer leurs responsabilités. Aussi un grand effort doit-il être entrepris, portant à la fois sur les structures et sur l'opinion, pour que les communautés locales méritent vraiment leur nom de communautés.

Les communautés professionnelles peuvent aussi servir de relais entre la personne et l'Etat, à la condition qu'elles dépassent la simple défense d'intérêts même légitimes et qu'elles sollicitent la participation active de leurs membres. La planification qu'imposent les besoins et que permettent les possibilités techniques de notre temps, doit conduire à une économie concertée et démocratique, associant tous les éléments d'une profession aux responsabilités et aux décisions communes. Il importe, particulièrement, de rechercher et de réaliser une participation ouvrière à la planification démocratique, ce qui suppose, dans la nation, une volonté commune de dépasser les intérêts particuliers afin d'assurer à tous la nourriture du corps et de l'esprit. Il importe, en outre, que soit poursuivie l'éducation et la formation des travailleurs en vue d'assurer leur participation effective à la vie de l'entreprise.

C'est par une telle démocratie à la base, dans les communautés locales et professionnelles, que pourra commencer et s'étendre la rénovation démocratique dont notre pays et le monde ont besoin pour la sécurité et l'épanouissement de la personne. Pour que la société échappe à la tentation totalitaire, qui hypertrophie le pouvoir, comme à la tentation corporatiste, qui l'anémie, ce qui tourne toujours au détriment de la personne, la socialisation appelle comme corollaire et contre-poids le maximum de démocratie possible, ce qui inclut le passage de la démocratie mythique à la démocratie effective, de la démocratie individualiste à la démocratie ouverte aux corps intermédiaires, de la démocratie politique à la démocratie « en profondeur », économique et sociale.

De ces considérations, une idée générale se dégage: si la défense négative de la personne attaquée ou menacée, peut être nécessaire, elle est insuffisante. La défense la plus efficace de la personne est une action positive aménageant les structures sociales et transformant les mentalités.

* * *

Les sciences humaines, qui permettent de mieux connaître l'homme isolé ou en groupe, et les nouvelles techniques, physiques et psychologiques d'action sur l'homme, peuvent contribuer efficacement, soit à l'oppression de la personne, soit à sa libération. Il serait déraisonnable de les rejeter en bloc au nom d'un spiritualisme mal compris; il serait dangereux de s'y abandonner, en considérant

l'homme comme un pur objet d'études ou d'expérimentation. Seules, une juste conception de l'homme permettra de les employer comme il convient pour le libérer de ses déterminismes par la connaissance de soi-même et par l'éducation.

Un mouvement comme celui des relations humaines, qui découle des sciences de l'homme et met en oeuvre des techniques d'action sur l'homme, peut montrer, dans les circonstances actuelles, une véritable utilité, à la condition qu'on ne le réduise point à une série de procédés ou de recettes, mais qu'il soit la mise en oeuvre, dans tous les domaines, d'un esprit caractérisé par le respect de la personne et la volonté de lui assurer une participation à l'activité des groupes.

De même, le progrès des conceptions et des techniques juridiques qui, depuis la prise de conscience temporelle des droits de l'homme, a déjà beaucoup servi à la personne, peut continuer à la protéger et à la favoriser par l'entrée en Droit positif des attributs de la personne humaine comme par un effort pour la restauration des initiatives et de la responsabilité de chaque personne.

RECENSIONS - BOOK REVIEWS

Emploi et conditions de travail du personnel infirmier, Genève, Bureau International du Travail, Série Etudes et Documents, nouvelle série No 55. 1960, 198 pp.

On connait l'intérêt et la qualité des études du B.I.T. Cette étude qui vient de nous arriver est à la fois le rapport d'une enquête effectuée dans 56 pays ou territoires et un compte-rendu des travaux d'une réunion spéciale sur les conditions de travail et d'emploi du personnel infirmier tenue à Genève du 6 au 11 octobre 1958. Des experts de 14 pays ont participé à la réunion, dont le Canada, représenté par le Secrétaire du Service des Infirmières de l'Association canadienne du personnel infirmier, (Ottawa) Mlle Lillian Campion. Il faut noter d'abord, que cette étude ne s'applique qu'aux infirmières ou infirmiers proprement dits et au personnel auxiliaire exécutant, dans les hôpitaux ou dans les services publics ou privés, des tâches étroitement connexes à celle d'infirmières.

Le premier chapître traite, d'une façon fort générale, des fonctions et qualifications du personnel infirmier. Le chapître II aborde les problèmes de l'emploi. La conclusion est nette « à l'heure actuelle, la situation de l'emploi du personnel infirmier se caractérise surtout par l'insuffisance de l'effectif du personnel qualifié par rapport aux besoins « présents et futurs ». Presque partout dans le monde, l'offre de personnel infirmier est de beaucoup inférieure à la demande».

Dans « l'étude des mesures visant à éliminer la pénurie du personnel » (p. 40 et suivantes) on en vient facilement et premièrement au fait que « les conditions de travail et le statut du personnel infirmier soient de nature à attirer et retenir des candidats capables et soutiennent la comparaison avec les conditions qui règnent dans d'autres professions et carrières comparables ». En effet, « il semble, toutefois, ressortir de la documentation existante, que le taux élevé des défections et l'échec des systèmes de recrutement s'expliquent, dans une très large mesure, par l'état peu satisfaisant des conditions de vie et de travail et par la situation sociale des infirmières qui sont sans commune mesure avec leur degré d'instruction, leurs fonctions et leurs responsabilités » (p. 55)

Les chapitres III à VIII inclusivement traitent des conditions de travail: